



Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale - TISF

Missions

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap.... Il soulage et épaula la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, l'aide aux devoirs...) et soutien les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Conditions de travail

Où ?

- ▶ domicile des personnes
- ▶ établissements sociaux ou médicaux sociaux (foyers de l'enfance, résidences pour personnes âgées...)

employeur ?

- ▶ secteur associatif
- ▶ collectivités locales
- ▶ organismes publics ou semi publics (CAF, MSA...)

Exigences

- ▶ grande capacité d'adaptation
- ▶ sens de l'organisation et des responsabilités
- ▶ aimer le contact humain
- ▶ patience, discrétion
- ▶ excellent équilibre émotionnel et psychologique
- ▶ capacité d'écoute

Salaires

Début de carrière 1 658 € brut hors primes
Fin de carrière 2 212 € brut

Formation

La formation se déroule sur une période de 18 à 24 mois et permet de préparer le DETISF diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale délivré par le préfet de région au nom du ministre chargé des affaires sociales. Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais chaque établissement organise des épreuves d'admission.

Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau 4 peuvent demander une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Le diplôme est accessible par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ; dossier à retirer auprès du :

CNASEA délégation VAE

service recevabilité

15 rue Léon Walras

87017 Limoges cedex 01

tel : 0810 017 710



Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale - TISF

Evolution

Par le biais de la formation continue, le TISF peut devenir chargé de secteur (supérieur intervient dans les situations les plus délicates)

Il est possible d'entamer une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements ou de dispenses de formation. Les TISF peuvent suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme délégué à la tutelle ou conseiller conjugal et familial.

Centre de formation

EPSS

Ecole pratique de service social
32 rue du pont - 95094 Cergy Pontoise
Tel : 01 30 75 62 90

Pour en savoir +

DRASS Ile de France

58-62 rue de Mouzaïa
75019 Paris
Tel : 01 44 84 22 22
Info métier 0825 042 042